



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 17 JUIN 2021

\*\_\*\_\*

### I- Le Conseil a examiné les projets de textes suivants :

#### Projets de loi :

##### 1. **Projet de loi n° 36.21** relative à l'état civil.

**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées  
à son sujet après leur examen**

##### 2. **Projet de loi n° 43.21** modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-93-228 du 22 rabii I 1414 (10 septembre 1993) créant la Fondation Cheikh Zaïd Ibn Soltan.

##### 3. **Projet de loi n° 44.21** modifiant et complétant la loi n° 12-07 portant création de la Fondation Cheikh Khalifa Ibn Zaïd.

**Approuvés.**

#### Projets de décrets :

##### 1. **Projet de décret n° 2.21.315** fixant les activités des établissements d'animation touristique éligibles aux incitations fiscales prévues par les articles 6 (I-B-3<sup>o</sup>) et 31 (I-B-2<sup>o</sup>) du Code général des impôts.

**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet**

##### 2. **Projet de décret n° 2.21.479** instituant une indemnité de transport par mer au profit des Marocains résidant à l'étranger voyageant à travers les lignes maritimes reliant les ports de France, d'Italie et du Portugal aux ports du Royaume du Maroc.

**Approuvé.**

### II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- L'inspectrice régionale de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire national de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma;
- L'inspecteur régional de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire national de la région de Souss-Massa ;
- L'inspecteur régional de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire national de la région de Béni Mellal-Khénifra ;
- Le directeur de l'Agence urbaine de Settat.